

FR

ANNEXE 3

de la décision d'exécution de la Commission approuvant le programme d'action annuel 2014 en Tunisie

Document relatif à l'action Programme d'Appui aux Médias en Tunisie

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Programme d'Appui aux Médias en Tunisie Numéro CRIS: ENI/2014/037-337		
Coût total	Coût total estimé: 10.220.000 EUR. Coût total de la contribution du budget de l'UE: 10.000.000 EUR Coût total de la contribution de tiers: 220.000 EUR		
Méthode d'assistance Mode de gestion et type de financement	Approche par projet Gestion directe pour les subventions et pour la passation de marchés de services pour l'assistance technique au démarrage. Gestion indirecte avec le Gouvernement de la Tunisie pour des engagements spécifiques de services et fournitures et en régie pour des services.		
Code CAD	15153	Secteur	Médias et liberté de l'information

2. MOTIF ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

La prise de conscience du droit à la liberté d'opinion et d'expression en Tunisie constitue l'un des acquis irréversibles de la révolution de janvier 2011. Cette prise de conscience a créé des nouveaux défis pour le secteur médiatique qui s'est libéré de l'hégémonie politique et est appelé désormais à jouer sa mission d'acteur d'information, de débat et de renforcement de la démocratie.

L'objectif global du projet est de renforcer le secteur des médias professionnels en Tunisie et de garantir la diffusion d'une information indépendante et plurielle auprès de toute la population tunisienne.

Depuis trois ans, de nombreux projets et initiatives en matière de média ont été initiés en Tunisie, de manière souvent ponctuelle, peu coordonnée et centrée sur l'immédiat et l'urgence. Il est fondamental aujourd'hui de passer au stade suivant et de mettre en œuvre des appuis qui répondent aux enjeux du secteur et aux attentes des acteurs médiatiques.

Ce projet propose donc des actions aux effets structurants et pérennes, afin de consolider un secteur médiatique professionnel, de favoriser le déploiement d'une

réelle et efficace politique publique et de garantir une appropriation des enjeux et opportunités des prochaines années.

Les objectifs portent sur :

- 1) l'accompagnement des réformes de modernisation du secteur;
- 2) la professionnalisation des acteurs concernés;
- 3) la décentralisation de l'accès à l'information et le développement des médias régionaux.

Les principaux résultats attendus de ce projet sont :

- L'application des lois existantes pour les médias en général et la réforme législative et structurelle des médias, y compris sa viabilité économique.
- Une dynamique soutenue et structurante de réformes législatives et internes des médias (notamment publics).
- Le renforcement des capacités des acteurs du secteur médiatique : médias (journalistes et dirigeants), institutions, autorités politiques, institutions de formation initiale et continue, société civile, au niveau central et dans les régions.
- Un renforcement opérationnel de la déontologie des journalistes et de la bonne gouvernance des dirigeants de média.
- Le renforcement et le travail constructif de structures de concertation intersectorielles, ainsi que des interactions avec la société civile.
- L'accès à une information indépendante, plurielle et de qualité, au niveau local, régional et national pour la population tunisienne.
- L'appropriation des jeunes à l'éducation aux médias.
- Des perspectives claires et des actions structurantes pour contribuer à la sensibilisation et à l'action en faveur de l'image et de la place des femmes dans les médias.
- Une coordination renforcée des partenaires et opérateurs nationaux et internationaux actifs en Tunisie.

Le processus d'identification et formulation s'est déroulé du 22 janvier au 14 avril 2014 et s'est concentré sur les quatre catégories d'acteurs qui contribuent de manière significative au secteur des médias en Tunisie : les acteurs institutionnels et instituts de formation, les acteurs de la société civile médiatique, les entreprises médiatiques privées et publiques et les partenaires techniques et financiers internationaux qui appuient le secteur des médias tunisiens.

La mission a mené 80 entretiens et a rencontré plus de 125 interlocuteurs, y compris dans le sud tunisien. Quatre ateliers restreints ont été organisés avec des blogueurs, des journalistes, des responsables de médias privés et des chargés de communication ministériels.

Un atelier de restitution a eu lieu le 14 avril 2014, avec la participation de plus de 70 professionnels nationaux et internationaux du secteur des médias tunisiens, ce qui a permis de confirmer les grandes orientations du programme.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

2.2.1.1. Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté

Depuis le 14 janvier 2011, la transition économique de la Tunisie est caractérisée par l'incertitude et les risques engendrés par l'environnement domestique et le contexte

international. Sur le plan macroéconomique ces contraintes se sont traduites par une croissance faible et une détérioration des soldes des comptes budgétaires et externes.

En 2013, le taux de croissance économique a atteint 2,6%, contre 3,6% pour 2012. Ce taux s'explique par la chute des investissements et des exportations en volume malgré une forte augmentation de la consommation publique. Les finances publiques ont enregistré une hausse du déficit budgétaire de l'ordre de 6,3% (5,3% en termes structurels selon la définition du fonds monétaire international (FMI). Cette hausse était due aux recettes moins élevées qu'attendues et aux dépenses de rémunération insuffisamment contenues. Le solde des paiements courants a fait ressortir une légère détérioration par rapport à 2012, le déficit s'établissant ainsi à 8,43% du produit intérieur brut (PIB).

En 2014, avec le retour progressif de la confiance des opérateurs, la croissance économique devrait permettre une reprise de l'activité, soutenue par une reprise des secteurs des phosphates et du tourisme. La croissance pour l'année est projetée à 2,6% et à 4,5% sur le moyen terme. Le déficit courant est anticipé par le FMI à 7,2% 2014 et 6,3% en 2015. Les réserves en devises devraient légèrement augmenter à 9 milliards USD en conséquence.

Sur le plan budgétaire, le gel des salaires et les mesures d'économie sur les dépenses en subvention a permis d'inscrire pour la loi de finance 2014 un déficit structurel de 5,3%. Des mesures additionnelles décidées en concertation avec le FMI - dont certaines devront être adoptées dans le cadre d'une loi de finance complémentaire - permettraient d'atteindre un déficit structurel de 4,9% en 2014.

Dans ce contexte difficile, le défi de l'emploi reste la préoccupation majeure de la Tunisie. En 2013, selon l'institut national de la statistique (INS), le taux de chômage était estimé à 15,3%. 30% des jeunes diplômés et 31,9% des diplômés de l'enseignement supérieur étaient au chômage. Les femmes étaient nettement plus touchées par le chômage que les hommes (21,9% contre 12,8%).¹ De plus, ce phénomène touche deux fois plus de diplômés du supérieur femmes (41,9%) que de diplômés hommes (21,7%).

Ce problème du chômage, qui tend à être structurel, résulte en grande partie d'une inadéquation à la fois quantitative (entre les formations supérieures et les besoins du secteur privé) et qualitative (les diplômés n'ayant pas les compétences requises pour intégrer le marché du travail) des offres et demandes de travail. Cependant, sous l'effet des programmes de recrutement dans le secteur public, le taux de chômage au premier trimestre 2014 est, toujours selon l'INS, en légère baisse à 15,2%. La baisse du chômage des femmes (1,5 point à 21,5%) est dans ce contexte légèrement plus rapide que celle des hommes (0,6 point à 12,7%).

Parmi les défis majeurs auxquels la Tunisie est confrontée figurent les disparités socioéconomiques qui subsistent en dépit d'une réduction considérable de la pauvreté et d'une amélioration des indicateurs sociaux au cours des deux dernières décennies. Le taux de pauvreté est estimé à 15,5% en 2010 contre 23,3 % en 2005 et 32,4% en 2000. La baisse du taux de pauvreté entre 2000 et 2010 est expliquée par la croissance de la consommation, qui a été plus élevée pendant cette période parmi les déciles les moins aisés de la population. La baisse du taux de pauvreté n'a pas bénéficié aux régions de l'intérieur qui ont vu leur retard par rapport au reste du pays

¹ Institut national de la statistique (2013) pour le 4^{ème} trimestre 2013.

s'accentuer. L'enquête ménage 2010 confirme que les conditions de vie des citoyens des gouvernorats défavorisés se sont détériorées au cours de la période 2000-2010.

2.2.1.2. *Politique de développement nationale*

La Tunisie disposait jusqu'à la révolution d'une stratégie nationale de développement élaborée dans le cadre de la formulation du XIIème Plan de développement (2010-2014). A la suite de la révolution, et étant donné le mandat limité des gouvernements successifs, les cadres de politique de développement économique et social qui ont été élaborés sont relativement succincts. Ils ont cependant eu le mérite de fixer les principales priorités et ont ainsi servi de base aux appuis des principaux bailleurs de fonds engagés dans un dialogue politique avec le gouvernement: UE, Banque mondiale, Banque Africaine de Développement et FMI notamment.

Ainsi en 2011, un programme de relance a servi de guide principal à la mise en œuvre des mesures appuyées dans le cadre de la première phase du programme d'appui à la relance (PAR 1)².

L'élection au suffrage universel d'une assemblée nationale constituante et la nomination par celle-ci d'un second gouvernement de transition en décembre 2011 a donné lieu à la formulation d'un nouveau Programme Économique et Social – incluant des mesures de court et de moyen terme – présenté par le gouvernement à l'Assemblée Constituante en avril 2012 accompagné d'une Loi de Finance complémentaire pour 2012. Ce programme a fait l'objet d'un appui des principaux partenaires financiers (Union Européenne, Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement) de la Tunisie en 2012 (PAR 2)³.

Fin 2012, le programme gouvernemental a été précisé dans le cadre d'une nouvelle Lettre de Politique de Développement. Ce document fixait des objectifs de restauration d'une croissance durable, seule à même de permettre un recul du chômage et de la pauvreté qui en découle. Il s'appuyait sur la rationalisation des dépenses publiques, avec la priorité donnée à la réforme du système de subventions, l'amélioration de la gouvernance économique – tant du point de vue du fonctionnement de l'administration que de l'environnement des affaires, du rééquilibrage du développement économique en faveur des régions marginalisées de l'intérieur, ainsi que du renforcement des secteurs sociaux, d'éducation et d'emploi. Ce programme a fait l'objet d'un appui de l'UE et de la Banque mondiale en 2013 (PAR 3)⁴.

Avec l'adoption de la Constitution en janvier 2014, s'ouvre une nouvelle phase de la transition démocratique et un programme d'action du nouveau gouvernement en termes de politique économique et de développement est en cours de formulation. Son opérationnalisation se fera vraisemblablement dans le cadre d'une loi de finances complémentaire dont l'adoption est attendue en juillet 2014.

Dans le cadre de son mandat fixé par la feuille de route du Quartet et les dispositions transitoires de la Constitution (articles 148-149), le Gouvernement s'est fixé comme priorités, outre la préparation d'élections dans le courant de l'année 2014, le rétablissement de la sécurité et l'assainissement des finances publiques et des grands agrégats macroéconomiques.

² C(2011)5964.

³ C(2012)8640.

⁴ C(2013)7638.

Les autorités se sont également montrées déterminées à préparer des réformes de plus long terme, afin de faciliter leur finalisation rapide, à la fin de la transition en cours.

Ceci concernerait notamment la mise en pratique progressive des dispositions de la Constitution (notamment indépendance et nature juridictionnelle de la Cour des comptes, décentralisation).

2.2.2. Contexte sectoriel: politiques et enjeux

Politiques

Après la révolution et pendant la période menant aux premières élections de 2011, les autorités ont immédiatement garanti la liberté d'expression. Le Ministère de l'Information et le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) ont été supprimés. L'Agence tunisienne de communication extérieure (ATCE), qui contrôlait les médias via l'attribution des marchés publicitaires publics, et l'Agence tunisienne d'internet (ATI) ont cessé leur emprise. Afin de réformer le cadre normatif relatif aux médias, deux instances indépendantes et temporaires ont été créées, et ont été à l'origine de trois décrets-loi, relatifs au code de la presse, à la création d'un régulateur de l'audiovisuel et à l'accès à l'information publique. L'Etat a aussi autorisé la création de douze nouvelles radios et cinq télévisions.

La liberté d'expression a été réaffirmée par le gouvernement issu des élections de 2011. Pendant 18 mois, la réforme du secteur a ralenti, faute de consensus entre les parties. La tension générale a diminué en mai 2013 lorsque la Haute Autorité Indépendante pour la Communication Audiovisuelle (HAICA) a été créée.

En 2014, les articles relatifs à la liberté d'expression et à l'instance de régulation des médias audiovisuels de la nouvelle constitution ont été adoptés à une très grande majorité par les élus de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Le gouvernement mis en place fin janvier 2014 a relancé la concertation avec le secteur des médias, notamment au niveau de la nomination des nouveaux responsables de l'audiovisuel public et de la création de la Commission d'octroi de la carte de presse.

Actuellement, l'autorité de tutelle sur les médias publics est administrativement et provisoirement placée sous la responsabilité des services du Conseiller pour la Presse et l'Information de la Présidence du Gouvernement. Il est important de procéder en collaboration avec cette structure à une meilleure structuration des médias publics, et notamment à leur transformation de médias d'Etat en médias de service public, ainsi qu'à la mise en place d'une stratégie adéquate pour le secteur.

Par ailleurs, les changements politiques de 2011 ont introduit des perspectives nouvelles, reflétées dans le Partenariat Privilégié adopté entre l'UE et la Tunisie en novembre 2012. Le Plan d'action de ce Partenariat, adopté en avril 2014, indique un renforcement des engagements des deux parties dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, du respect et de la promotion des droits de l'homme, de l'économie et du commerce ou des questions sociales, sectorielles et de l'accompagnement européen à la mise en œuvre des réformes.

Dans ce sens, le cadre unique d'appui 2014-2015 inscrit l'appui aux médias tunisiens comme une des actions pour la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie, et de la liberté d'expression.

L'appui aux médias en période électorale n'est pas repris dans les objectifs puisque le projet ne sera pas pleinement opérationnel à cette période (fin 2014). Le projet ne prend pas en compte l'appui aux médias en ligne puisqu'un projet Med Media couvre déjà ce champ d'action. Enfin, les questions liées à la sécurité physique et juridique

des journalistes ont également été écartées, par souci de cohérence et de complémentarité avec les activités initiées dans ce domaine notamment par l'UNESCO, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et Reporters Sans Frontières.

Constats & enjeux

Le paysage médiatique tunisien a gagné en maturité et stabilité. Cependant, les médias souffrent encore d'une grande fragilité économique, d'un cadre juridique en mutation lente et d'un besoin de réformes structurelles internes, particulièrement dans les médias publics.

Les institutions doivent clarifier leur périmètre d'action et renforcer leurs capacités internes. Avec la fin de la période de révision constitutionnelle et de transition, les autorités publiques doivent s'investir pour réformer la politique médiatique afin de garantir son dynamisme et pluralisme, surtout dans le traitement et la qualité de l'information. Par ailleurs, les rapports entre les acteurs médiatiques, la société civile et les institutions publiques manquent encore de fluidité, de confiance et de professionnalisme. Les mécanismes et plateformes de concertation doivent être structurés.

La modernisation des médias publics est lente, principalement à cause de structures de direction fragilisées, d'un statut inadapté, de règles de fonctionnement paralysantes et parfois d'infrastructures inexistantes ou dépassées.

Si le secteur entre dans une phase de professionnalisation, ce qui permet de centrer les discussions sectorielles et politiques sur des enjeux concrets et opérationnels afin de le consolider, les acteurs s'accordent pour souligner leurs difficultés à intégrer de nouvelles techniques professionnelles liées à l'exercice du métier et au rôle du journalisme en démocratie.

Cela est aussi valable pour la gestion des médias publics et privés, comme entreprises dans un environnement concurrentiel difficile. Le statut social des journalistes reste un élément de fragilisation important, tout comme le contexte économique et fiscal qui met en danger la viabilité économique des entreprises médiatiques.

La déontologie des journalistes et la bonne gouvernance des médias ont besoin de soutien, tandis que la formation journalistique reste très théorique et n'est pas adaptée aux exigences du journalisme moderne et à l'apprentissage des nouveaux métiers.

L'analyse et la compréhension critique des médias et des réseaux sociaux, spécialement chez les jeunes, est déficiente. Elle favorise la propagation des rumeurs, source d'instabilité et de tension. La reconnaissance de la plus jeune génération tunisienne (25-45 ans) est très faible, et son opinion n'est pas prise en compte dans les hautes structures de décision. L'image de la femme véhiculée par les médias est critiquée par la société civile, et peu de femmes siègent dans les postes de responsabilités au sein des entreprises médiatiques.

Enfin, malgré la demande citoyenne, la décentralisation des institutions médiatiques publiques et l'information de proximité, au niveau local et régional, reste limitée à cause du manque d'investissement politique, financier et logistique. L'accès à une information plurielle et de qualité n'est donc pas garanti pour tous ni sur l'ensemble du territoire.

2.3. Enseignements tirés⁵

Le seul programme antérieur de soutien aux médias tunisiens s'est fait à travers le Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs (CAPJC) de 2004 à 2007.⁶ La mise en œuvre s'est réalisée dans des conditions politiques difficiles, mais le programme a pu former de nombreux journalistes.

Cette expérience a mis en exergue l'importance de formuler des programmes qui peuvent être mis en œuvre indépendamment du pouvoir politique en place et d'obtenir l'aval des rédacteurs et responsables des médias afin d'assurer un impact sur la qualité de leur travail de rédaction.

Enseignements généraux

Si le paysage médiatique a gagné en maturité et une certaine stabilité, et malgré l'impact positif des appuis engagés, on constate des pratiques préjudiciables à son développement.

Après la révolution et avec le soutien international à la Tunisie, les acteurs locaux se sont vus proposer des appuis de tous types de la part des opérateurs médiatiques internationaux. Cependant, le manque d'expérience locale en matière de diagnostic et de stratégie a souvent empêché de rapprocher l'offre à la demande et ainsi pallier aux besoins réels des médias tunisiens. Les résultats des projets ont donc été limités en termes d'impacts structurants et durables, et l'instauration d'un dialogue critique et serein entre partenaires locaux et internationaux a pris du temps à se mettre en place.

Enseignements méthodologiques

La première vague de projets d'appuis aux médias a mis en évidence l'importance de:

- Prendre le temps d'identifier d'abord les besoins structurels des partenaires locaux, afin de mieux cibler les offres d'expertise et d'équipements.
- Impliquer les acteurs tunisiens, sans oublier les dirigeants des entreprises médiatiques, dans toutes les étapes d'identification et définition des objectifs et méthodologie de mise en œuvre, y compris dans le choix des experts qui viendront les renforcer et dans les formations de personnel.
- Coordonner les offres internationales d'appui et engager un dialogue technique et sincère avec les opérateurs internationaux, afin de ne pas submerger les acteurs médiatiques tunisiens et assurer que les actions renforcent leurs capacités et développement.
- Privilégier la continuité et consolidation de partenariats entre acteurs tunisiens et internationaux qui ont déjà engagés une dynamique de travail, en vue de vraies réformes.
- Accompagner les acteurs médiatiques dans leurs premières expériences de formulation et gestion de projet, créant des capacités et garantissant l'esprit de partenariat temporaire en vue d'une meilleure appropriation.
- Recourir systématiquement à la formation de formateurs tunisiens, condition essentielle de l'appropriation.
- Veiller à une mise en œuvre rapide du projet, afin de répondre aux attentes des acteurs locaux et mettre en œuvre préalablement une structure locale

⁵ Cette analyse se base sur les entretiens menés durant la mission avec les acteurs tunisiens et internationaux, les rapports d'évaluation de plusieurs opérateurs d'appui internationaux et les comptes rendus des réunions mensuelles du Groupe des PTF en appui au secteur des médias tunisiens, qui présentent plus de 220 interventions menées par plus de quarante acteurs depuis mars 2011.

⁶ TUN/AIDCO/B7-4100/2001/0357.

d'accompagnement du projet qui favorise la cohérence et l'articulation de l'ensemble des activités.

2.4. Actions complémentaires

Depuis la chute de l'ancien régime, plus de 220 projets médias ont été mis sur pied⁷. Les contributeurs sont issus d'une quinzaine de pays et régions (majoritairement en Europe du Nord). Quatre organisations multilatérales ont été particulièrement actives : l'UE, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Conseil de l'Europe et les Nations-Unies dont l'UNESCO. Les autres grands contributeurs sont l'Allemagne, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

Au niveau des opérateurs, plus de 40 institutions médiatiques, majoritairement européennes mais utilisant une expertise plus large et arabophone, travaillent en appui aux acteurs médiatiques tunisiens. Ces opérateurs sont divers dans leurs profils et leurs compétences : médias publics, organisations non gouvernementales (ONG), fondations, régulateurs de médias, universités, etc.

L'action de l'UE dans le secteur des médias depuis la révolution a permis la concrétisation de nombreux projets, en partenariats avec une diversité d'opérateurs. Ce projet est l'étape complémentaire et structurante des nombreux projets développés par l'UE depuis 2011, qui couvrent les différents aspects du secteur médiatique: promotion de la liberté de la presse, soutien aux syndicats des médias, renforcement des compétences et formation journalistiques, médias publics, défense de la liberté d'expression, entre autres.

Aujourd'hui, à travers le nouveau programme régional Med Media (2014-2017)⁸, l'UE finance également deux projets dans la région Sud méditerranéenne de redistribution de subventions aux médias en ligne (subvention gérée par le consortium dont Canal France International- CFI- est chef de file) et aux médias de proximité (subvention gérée par le consortium dont Community Media Services (CMS) est chef de file), ainsi qu'une assistance technique de réforme du secteur des médias (British Broadcasting Corporation-BBC- Media Action est chef de file). Des synergies sont en cours de discussion avec ces projets présentant une très utile complémentarité.

Lors de l'atelier de restitution sur la formulation du 14 avril 2014, l'ensemble des acteurs locaux et internationaux actifs dans le secteur des médias ont témoigné de leur volonté de collaborer ensemble au projet européen.

2.5. Coordination des bailleurs de fonds

La nature et la structuration des appuis internationaux ont évolué depuis la révolution. On constate un mouvement marqué vers le renforcement de capacités des acteurs, les réformes des institutions publiques, la mise en réseau, l'accompagnement/coaching des acteurs (plutôt que de la formation magistrale).

Les premiers appuis aux médias tunisiens furent marqués par du saupoudrage, une élaboration exogène de projets, une offre pléthorique pour une demande imprécise, une absence de stratégie de la part des acteurs tunisiens, une méfiance vis-vis de certains partenaires internationaux.

⁷ Voir tableau récapitulatif des appuis médias en Tunisie, février 2014 sur www.appui-media-tunisie.com.

⁸ C(2012)8770 adoptée le 05/12/2012.

Depuis, on peut se réjouir de l'élaboration de vrais partenariats, d'une prise de responsabilité des partenaires locaux dans la conception des projets et définition des activités à mener, de la stabilisation du nombre de partenaires techniques et financiers. Les meilleurs projets se consolident et se sont adaptés utilement dans leur emploi des langues, dans leurs choix d'experts et dans le ciblage des bénéficiaires.

La mise en place du groupe des partenaires techniques et financiers (PTF) en appui au secteur des médias tunisiens en mars 2011 a permis d'éviter des redondances et de mettre en place de nombreuses synergies entre les projets. Certains opérateurs collaborent régulièrement ensemble⁹. Le groupe a également permis la constitution d'une initiative multi-bailleurs (UE, Danemark, Suède, Suisse) d'appui à la Radio publique tunisienne en partenariat avec la Fondation Hironnelle, et les acteurs nationaux et internationaux estiment qu'il s'agit d'une des initiative les plus structurantes et les plus abouties dans le secteur des médias tunisiens.

L'analyse des soutiens internationaux montre qu'il persiste des besoins:

- (i) le renforcement des compétences des acteurs institutionnels et académiques en matière de politiques publiques relatives au secteur des médias ;
- (ii) l'appui aux réformes structurelles internes, particulièrement au niveau des médias publics ;
- (iii) l'appui aux structures de concertation intersectorielles, ainsi que les interactions avec la société civile ;
- (iv) le développement des capacités des médias et des correspondants régionaux, des activités et des interactions régionales ;
- (v) le renforcement de la déontologie des journalistes et de la bonne gouvernance des médias ; (vi) le soutien à la viabilité économique des entreprises médiatiques et à la revalorisation sociale des journalistes ;
- (vii) l'éducation aux médias ;
- (viii) la consolidation de l'expérience et le sens du leadership des jeunes actifs ;
- (ix) le soutien à la participation femmes aux instances décisionnelles du secteur médiatique.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs

Objectif Global (OG) : L'objectif global du projet est de renforcer le secteur des médias professionnels en Tunisie, et de garantir la diffusion d'une information indépendante et plurielle garante de la liberté d'expression.

Les objectifs spécifiques exposés ci-dessous développent, de manière complémentaire, l'objectif global en tenant compte des attentes des citoyens tunisiens lors de la révolution de 2011 : la réforme démocratique et la modernisation du secteur, la professionnalisation des acteurs et la décentralisation des institutions.

Objectif spécifique (OS) 1 : Accompagnement à la modernisation et à la réforme du secteur des médias

⁹ Tel que Canal France International, Deutsche Welle Akademie, Fondation Hironnelle, France Média Monde, Arab Working Group for Media Monitoring, Article 19, UNESCO.

Ce premier objectif vise à soutenir le secteur dans sa volonté de se réformer et de se moderniser, à la fois au niveau du renforcement du cadre normatif et dans la définition et de la mise en œuvre d'une politique sectorielle structurante par les autorités exécutives et législatives. L'objectif a aussi pour but de contribuer à la transformation des médias d'Etat existants en véritables médias de services publics au service du citoyen, tant sur le plan statutaire et organisationnel que dans la refonte éditoriale nécessaire à une information de qualité.

Cela implique la consolidation des structures de dialogue et de concertation afin de garantir la participation des professionnels des médias, des organisations de la société civile, des académiques et des citoyens à la définition des politiques publiques médiatiques, garantes de la liberté d'expression ainsi que la mise en place de mécanismes d'autorégulation.

La modernisation du secteur demande aussi un soutien à la viabilité économique du secteur, à travers la révision du modèle économique des entreprises médias et du statut social des journalistes, en vue de garantir de manière pérenne leur pluralité et leur indépendance.

Objectif spécifique 2 : Professionnalisation des acteurs de l'information, de la régulation des médias et de l'éducation aux médias

Ce deuxième objectif consolide le premier en soutenant le renforcement des capacités des acteurs du secteur, en premier lieu, les professionnels des médias, à travers des interventions destinées d'une part à intégrer la déontologie et l'éthique journalistique dans la ligne éditoriale des principaux médias et d'autre part à renforcer la capacité des responsables à diriger et à gérer des entreprises médiatiques de manière viable.

Cet objectif vise aussi à renforcer la professionnalisation des communicateurs publics, des équipes de la régulation et du monitoring des médias, ainsi que des enseignants, en particulier des institutions publiques de formation médiatique initiale et continue, l'Institut de Presse et Science de l'Information (IPSI) et le CAPJC.

Les capacités des professionnels des médias à traiter l'image de la femme tunisienne et sa participation aux instances décisionnelles seront également renforcées ainsi que la promotion de l'expérience et du sens du leadership des jeunes actifs du secteur. L'éducation à la compréhension des médias sera soutenue, à travers la formation des formateurs en milieu scolaire et parascolaire.

Enfin, les équipes des interlocuteurs sociaux et la société civile médiatique seront renforcées dans leurs capacités de proposition et dialogue sectoriel et vis-à-vis de l'autorité publique.

Objectif spécifique 3 : Renforcement de l'accès à l'information de proximité et du développement des médias professionnels au niveau régional

Ce dernier objectif contribue, dans l'esprit de la nouvelle Constitution, à décentraliser l'activité médiatique et de communication publique en soutenant le déploiement local des chaînes régionales de la radio publique, de la télévision publique et de l'agence de presse nationale, en appuyant la mise en place de cycles de formation journalistique du CAPJC au niveau régional, en consolidant les médias de proximité existants au niveau local et en permettant un dialogue entre la société civile nationale et régionale.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

OS 1 : Accompagner la modernisation du secteur des médias
OS 1 R 1 : Les autorités publiques (exécutif et législatif) sont renforcées dans la définition et l'exercice de leurs rôles et responsabilités en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de contrôle des politiques publiques médiatiques
ACT 1.1 Soutenir : (i) la mise en place et le renforcement des capacités d'une équipe pluridisciplinaire sur les médias au niveau des ministères et (ii) le travail parlementaire relatif aux politiques publiques médiatiques et les bureaux de relation avec la presse.
OS 1 R 2 : Les médias publics (radio, télévision et agence Tunis Afrique presse-TAP) sont renforcés dans leurs capacités de vision et stratégie et ont initié une réforme interne structurelle
ACT 1.2 Soutenir : (i) le renforcement des capacités en méthodologie et en dynamique de réforme structurelle interne des médias publics, l'optimisation des ressources humaines, matérielles, et financières et l'amélioration des procédures administratives, financières et commerciales, (ii) l'amélioration de l'organisation éditoriale et des contenus journalistiques
OS1 R 3 : La viabilité économique des médias est analysée et revue en vue de garantir leur pluralité et indépendance
ACT 1.3 Soutenir : (i) les actions du secteur des médias en faveur d'un appui à la réforme des dispositifs publics de soutien aux médias et dans l'accompagnement pour identifier des modèles économiques viables, (ii) le renforcement de l'expertise juridique du Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT) en matière de revalorisation sociale des journalistes, (iii) la mise en œuvre d'un Observatoire du paysage socio-économique du secteur des médias tunisiens qui dispose d'indicateurs qui permettent d'objectiver les politiques publiques du secteur, (iv) la Haute Autorité Indépendante pour la Communication Audiovisuelle (HAICA) dans la mise en place d'un système de bonne gouvernance de l'audiométrie audiovisuelle pour que les acteurs du secteur (annonceurs, médias) disposent d'informations claires et pertinentes sur le paysage audiovisuel
OS 1 R 4 : Les structures de concertation garantissent la participation des professionnels des médias, des organisations de la société civile, des académiques et des citoyens à la définition des politiques publiques médiatiques
ACT 1.4 Soutenir : (i) la mise en place et le déploiement du futur Conseil de presse et/ou de l'Observatoire de la déontologie qui s'approprie durablement son rôle d'autorégulation de la presse et de contrôle de la déontologie des journalistes, (ii) le renforcement des capacités des enseignants en matière de droit, de pratiques et de politiques publiques des médias (iii) l'appui au CAPJC pour la mise en place de structures de coordination et concertation avec les acteurs et opérateurs des médias
OS 2 : Professionnaliser les acteurs de l'information, de la régulation et de l'éducation aux médias
OS 2 R 1 : La méthodologie et les cursus de formation de l'IPSI et du CAPJC sont adaptés aux exigences du journalisme moderne
ACT 2.1 Soutenir : (i) le renforcement des capacités des enseignants en matière de techniques pédagogiques, (ii) d'infographie de presse et de web-documentaire, (iii) la systématisation des activités d'échanges d'expérience avec l'ensemble des experts requis dans le cadre des différentes activités du programme d'appui, (iv) la mise en place d'activités destinées à identifier et intégrer les besoins des entreprises médiatiques en matière de formation des étudiants en journalisme
OS 2 R 2 : La déontologie et la stratégie éditoriale sont intégrées par les rédactions des principaux médias
ACT 2.2 Soutenir au sein des médias privés et publics : (i) la pratique de la déontologie, (ii) la mise en place des outils de bonne gouvernance

OS 2 R 3 : Les managers et patrons de médias sont renforcés dans la gestion et direction d'entreprises médiatiques
ACT 2.3 Soutenir (i) la formation aux pratiques managériales modernes des médias privés et publics, (ii) la stratégie de refonte économique, éditoriale et graphique des sites internet des principaux médias tunisiens
OS 2 R 4 : La régulation et monitoring des médias est structuré et réalisé par des équipes formées et professionnelles
ACT 2.4 Soutenir : (i) le renforcement des capacités de la HAICA, (ii) la mise à disposition du système de monitoring pour des projets de partenariats académiques et avec la société civile
OS 2 R 5 : L'accès à l'information des institutions publiques est amélioré par la professionnalisation des communicateurs publics
ACT 2.5 Soutenir : (i) le renforcement des capacités des communicateurs publics au niveau des Ministères, Gouvernorats, le soutien et renforcement des associations de communicateurs, et la mise en œuvre d'une stratégie de communication régionale, (ii) la coordination de la communication publique et l'élaboration de manuels de procédures au niveau national et (iii) la formation des journalistes parlementaires et la création d'une association spécialisée
OS 2 R 6 : L'image des femmes dans la société tunisienne est valorisée et renforcée dans les médias
ACT 2.6 Soutenir : (i) la production de contenu radiophonique sur le rôle des femmes dans la société tunisienne et (ii) les travaux sur la place et l'image des femmes dans les médias tunisiens
OS 2 R 7 : De jeunes actifs sont promus et renforcés dans l'expérience et le sens du leadership
ACT 2.7 Soutenir le renforcement du leadership des jeunes actifs dans le secteur des médias par un soutien intensif vers une prise de responsabilité accrue et des échanges d'expériences personnalisés, au sein d'institutions nationales ou à l'étranger
OS 2 R 8 : L'éducation scolaire et parascolaire à la compréhension des médias est consolidée
ACT 2.8 Soutenir : (i) la formation de formateurs à l'éducation aux médias au Ministère de l'éducation et au Ministère de la jeunesse et des sports en vue d'une inclusion dans les curriculums des lycées et (ii) la création de radios web dans les Maisons de jeunes, notamment là où les médias locaux sont inexistantes
OS 2 R 9 : Les partenaires sociaux et la société civile médiatique sont renforcés dans leurs capacités concertation
ACT 2.9 Accompagner les partenaires sociaux, les syndicats et autres organisations professionnelles des médias et la société civile médiatique dans le renforcement de leurs capacités de plaidoyer et de concertation
OS 3 : Renforcer l'accès à l'information de proximité et le développement de médias professionnels au niveau régional
OS 3 R 1 : L'activité de formation médiatique est décentralisée et ancrée au niveau régional
ACT 3.1 Soutenir : (i) la création d'un pôle décentralisé de formation coordonné par le CAPJC et en partenariat avec d'autres institutions et offres de formations pour les médias (ii) l'organisation des formations ciblées sur le journalisme de proximité et les enjeux locaux
OS 3 R 2 : Le déploiement local des chaînes régionales de la radio publique, de la télévision publique et de l'agence de presse nationale Tunis Afrique Presse (TAP) est consolidé
ACT 3.2 Soutenir : (i) le redéploiement de la chaîne régionale de Monastir et de Sfax et la création de bureaux de correspondants locaux à la radio publique, (ii) le renforcement durable et fonctionnel de 2 bureaux régionaux pilotes de correspondants à la Télévision publique, (iii) le renforcement des bureaux des correspondants régionaux à la TAP
OS 3 R 3 : Les capacités des médias de proximités existants sont consolidées et leurs relations avec la société civile locale sont renforcées
ACT 3.3 Soutenir : (i) la pérennisation et professionnalisation des radios de proximité, le renforcement de leur viabilité économique et leurs relations avec la société civile locale et (ii) la

coordination et l'animation d'un réseau des radios de proximité

OS 3 R 4 : Les professionnels des médias, les organisations de la société civile (OSC) et les citoyens en région sont sensibilisés aux enjeux de la liberté d'expression et des médias

Soutenir les activités de sensibilisation en région aux acquis en matière de droit à la liberté d'expression, des médias et d'accès à l'information

3.3. Risques et hypothèses

a. Climat politique

Risque moyen

Le prochain gouvernement élu devra maintenir la volonté politique d'accompagner et soutenir les réformes engagées dans le secteur des médias. Les dispositions constitutionnelles et les réformes réglementaires mises en place après la révolution constituent des garanties solides pour la consolidation du processus de transition démocratique. La méfiance entre les médias et le monde politique en général ne peut néanmoins pas être ignorée. Il sera nécessaire de veiller à ce que la volonté politique actuelle pour la réforme du cadre normatif du secteur médiatique se maintienne, notamment au niveau des statuts des médias publics.

b. Tensions entre institutions

Risque faible

Les tensions entre les nouvelles et anciennes institutions du secteur sont parfois fortes et empreintes de méfiance mutuelle. La réforme des institutions médiatiques et la refonte potentielle d'institutions mises en sommeil peuvent toujours éveiller des tensions et des conflits d'ambitions ou de prérogatives. Les responsables du projet veilleront à accorder une place importante aux appuis destinés aux mécanismes de concertation. Une attitude positive et apaisante des partenaires en charge de la mise en œuvre de ce projet sera nécessaire.

c. Relations acteurs locaux/internationaux

Risque moyen

Plusieurs projets mis en œuvre depuis trois ans ont démontré la difficulté de mettre en place des partenariats entre acteurs locaux et internationaux. Des programmes trop cadrés et des interlocuteurs qui ne sont pas familiers aux acteurs médiatiques tunisiens créent souvent une attitude distante et floue. Il est donc fondamental, dans la mise en œuvre de ce projet, de privilégier le choix de prestataires et partenaires ayant une bonne implication locale et pouvant démontrer leur capacité et expérience à nouer des relations interpersonnelles de confiance avec les acteurs tunisiens.

d. Dispersion et manque de communication

Risque faible

Les bénéficiaires ne communiquent pas toujours de manière transparente sur les contacts et partenariats qu'ils nouent. Les partenaires internationaux eux-mêmes ont accompli des efforts de coordination et d'échanges afin de donner plus de cohérence à leur appui. Il est important que soit garantie la poursuite des travaux du Groupe d'appui aux médias tunisiens, dans l'esprit de la Déclaration de Paris. Il est fondamental de coordonner les actions du projet et maintenir une communication fluide avec ce groupe.

3.4. Questions transversales

Les impacts du programme d'appui aux médias sur les questions transversales du consensus européen sur le développement peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Objectifs de développement	Impact direct	Impact indirect
Bonne gouvernance	X	
Démocratie	X	
Promotion des droits de l'homme	X	
Egalité homme - femme	X	
Droits de l'enfant et des peuples indigènes	X	
VIH/Sida		X
Viabilité environnementale		X

Le développement d'un secteur des médias dynamique, rigoureux, pluraliste et indépendant est un élément fondamental dans tout processus de transition démocratique et de consolidation de la liberté d'expression et d'opinion.

Les questions de bonne gouvernance sont intrinsèques au projet : délimitation des périmètres d'action des institutions, réappropriation des politiques publiques par des représentants légitimement élus, refondation des services publics, renforcement des compétences des agents et institutions au service de l'intérêt général.

Le projet comporte une attention transversale à l'égalité hommes-femmes ainsi qu'une action spécifique et ambitieuse sur l'image et le rôle de la femme dans les médias. La parité homme-femme est encouragée à tous les niveaux du projet. Le projet se penche également sur les droits de l'enfant à travers le soutien à l'éducation aux médias.

3.5. Parties intéressées

Il s'agit de l'ensemble des médias professionnels, c'est à dire toutes les entreprises publiques et privées qui produisent de l'information et font du journalisme, y compris en ligne. L'accent sera aussi mis sur les institutions de régulation et monitoring des médias, les syndicats des médias professionnels, les institutions de formation en journalisme et de formation professionnelle, et les organisations de la société civile axées sur les médias.

Les médias audiovisuels publics gardent un rôle central dans le développement médiatique des démocraties en transition. Aujourd'hui, ils sont bloqués ou ralentis dans leurs souhaits de modernisation et de redéploiement par un management fragilisé, un statut inadapté, des règles de fonctionnement paralysantes et des infrastructures dépassées. Le projet ciblera ces aspects, en plus de structurer les initiatives en cours, dans le but de pérenniser la dynamique de réformes, de refontes éditoriales et d'émulation interne.

Les journalistes sont les bénéficiaires directs de l'ensemble des actions prévues dans le projet. Le renforcement de leurs compétences est un objectif essentiel. Des actions spécifiques sont prévues pour améliorer les connaissances et le respect de la déontologie et les impliquer dans l'adoption et l'application des règles de bonne gouvernance au sein des rédactions.

La mise en œuvre des actions du projet impliquera les dirigeants de médias, pour une plus grande appropriation, qui prendra compte des réalités intellectuelles, sociales, financières, et économiques auxquelles fait face le secteur.

Les autorités publiques et institutionnelles, à savoir, la HAICA, l'IPSI, le CAPJC, la Présidence du Gouvernement en tant qu'autorité de tutelle des médias publics, les communicateurs publics, le Parlement seront parties prenantes, en particulier pour le développement des politiques publiques relatives aux médias. L'écoute et la bonne suite donnée aux demandes tunisiennes pour les réformes du secteur (formation, restructuration des médias publics, mesures fiscales et économiques, etc.) sont essentielles pour le développement dynamique du secteur. L'adhésion du pouvoir exécutif au projet est donc fondamentale, en tant que bénéficiaire direct de certaines actions, et aussi comme partenaire des réflexions nécessaires aux développements du secteur.

Le Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs (CAPJC) est une institution centrale de l'écosystème médiatique tunisien qui bénéficie d'un réel crédit auprès des acteurs médiatiques. Le CAPJC sera donc un acteur important de la mise en œuvre du projet, consolidant ainsi sa place centrale, son utilité et son dynamisme. Le CAPJC est par ailleurs en pleine réforme statutaire afin de consolider son équipe interne et ses structures de gestion, ce qui présentent des garanties favorables pour la durabilité du projet et la direction du centre, une fois que ces nouveaux statuts seront officialisés.

Les partenaires sociaux et la société civile médiatique, principalement les syndicats de défense des journalistes et des dirigeants et les associations qui défendent la liberté d'expression sont aujourd'hui concentrés sur le renforcement des acquis en termes de liberté d'expression. Ils seront directement impliqués et bénéficiaires des actions de renforcement de capacité et dialogue concernant les réformes du secteur.

L'amélioration de l'accès à une information de proximité, pluraliste et de qualité, se fera par un appui spécifique au développement des radios de proximité, privées et associatives, pourvoyeuses d'information, déjà existantes dans les régions.

Pour l'éducation aux médias, il est prévu de travailler avec le Ministère de l'Education et L'Observatoire tunisien de la Jeunesse dépendant du Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Femme et de la Famille. Lycéens, professeurs et jeunes actifs sont donc naturellement également parties prenantes de ce programme.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre cette action, il est envisagé de signer une convention de financement avec le pays partenaire, telle que prévue à l'article 184, paragraphe 2, point b, du règlement (UE, Euratom) n 966/2012.

4.2 Période de mise en œuvre opérationnelle indicative

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites aux sections 3.2 et 4.3 seront menées à bien, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement, sous réserve d'éventuelles modifications qui devront être approuvées par l'ordonnateur responsable dans les accords concernés.

Le Parlement européen et le comité compétent doivent être informés de la prolongation de la période de mise en œuvre opérationnelle dans un délai d'un mois après l'octroi de cette prolongation.

4.3 Composantes et modules de mise en œuvre

4.3.1 *Subventions: un appel à propositions* en gestion directe

"Renforcement des capacités des interlocuteurs sociaux et de la société civile médiatique tunisienne à moderniser le secteur des médias" (OS1: R3(i) et (ii), R4(i); OS2: R9), et "Consolidation des médias audiovisuels tunisiens de proximité" (privés et associatifs) (OS3: R3 et R4).

a) Objectifs des subventions, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objectif spécifique 1 : Accompagner la modernisation du secteur des médias, avec pour résultats escomptés de:

i) participer au renforcement (i) de la viabilité économique des médias, y compris leur modèle économique et (ii) du statut social des journalistes en vue de garantir leur pluralité et indépendance par:

- la mise en place par les associations des patrons des médias et l'Etat d'un système d'aide directe et indirecte et dans l'accompagnement pour identifier des modèles économiques viables selon des critères objectifs et transparents;
- le soutien aux syndicats de journalistes au niveau de la revalorisation sociale des journalistes;

ii) appuyer la mise en place ou la consolidation de structures de concertation pour garantir la participation des professionnels des médias, des organisations de la société civile, des académiques et des citoyens à la définition des politiques publiques médiatiques, garantes de la liberté d'expression, par:

- l'appropriation durable par le Conseil de presse et/ou l'Observatoire de la déontologie de son rôle d'autorégulation de la presse et de contrôle de la déontologie des journalistes;

L'objectif spécifique 2 : Professionnaliser les acteurs de l'information, de la régulation des médias ainsi que l'éducation aux médias, avec pour résultat escompté,

- le renforcement des syndicats des journalistes, des patrons des médias et la société civile médiatique dans leurs capacités de propositions et de dialogue intersectoriel et avec l'Etat;

L'objectif spécifique 3 : Renforcer l'accès à l'information de proximité et le développement de médias professionnels au niveau régional, avec pour résultats escomptés :

- la consolidation de la viabilité économique et des capacités des médias privés de proximités existants et le renforcement de leurs relations avec la société civile locale;
- la sensibilisation des professionnels des médias, des OSC et des citoyens en région aux enjeux de la liberté d'expression et des médias;

Dans le cadre de ces activités (OS3), la subvention prévoit l'octroi de subventions en cascades aux partenaires potentiels afin de soutenir des projets de professionnalisation des radios de proximité, le renforcement de leur viabilité économique et leurs relations avec la société civile locale.

a) Conditions d'admissibilité

Pour pouvoir prétendre à la subvention, les demandeurs doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- être une personne morale et être sans but lucratif; **et**
- appartenir à l'une des catégories suivantes : organisation non gouvernementale, opérateur du secteur public, autorité locale et organisation internationale (intergouvernementales), telles que définies par l'article 43 des Règles d'application du règlement financier de l'Union européenne¹⁰. **et**
- être établi¹¹ dans un État membre de l'Union européenne ou dans les pays tels que définis dans le Règlement (CE) n 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2014 arrétant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage (JO L 77 du 15.03.2014, p. 1)

b) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels concernent la capacité financière et opérationnelle du demandeur. Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel; conception, efficacité, faisabilité, viabilité et rapport coût/efficacité de l'action.

(c) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement envisageable pour les subventions au titre du présent appel est 80 % des coûts éligibles de l'action.

Le taux maximal de cofinancement de l'UE envisageable peut aller jusqu'à 100 %, conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n 966/2012, lorsqu'un financement intégral est essentiel à l'action à mener. Le caractère essentiel du financement intégral doit être justifié par le pouvoir adjudicateur dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Trimestre indicatif pour le lancement de l'appel

1er trimestre de l'année 2015.

4.3.2 Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de marchés	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
--	--	------------------------------------	--

¹⁰ Les organisations internationales sont des organisations internationales de droit public créées par des accords intergouvernementaux ainsi que des agences spécialisées créées par celles-ci; le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont également reconnus comme des organisations internationales.

¹¹ L'établissement est déterminé sur base des statuts de l'organisation qui devront démontrer que l'organisation a été créée par un acte de droit interne du pays concerné et que son siège social est situé dans un pays éligible. À cet égard, toute entité juridique dont les statuts ont été créés dans un autre pays ne peut être considérée comme une organisation locale éligible, même si elle est enregistrée localement ou qu'un «protocole d'accord» a été conclu.

Appui au démarrage du programme d'appui au secteur des médias, y compris la définition d'un tableau de bord et d'indicateurs de performance pour le monitoring.	Services	1	1er trimestre 2015
---	----------	---	--------------------

Suite à la dissolution de son autorité de tutelle, le Ministère de l'Information, au moment de la révolution, le maître d'œuvre (CAPJC) du programme ne dispose plus suffisamment d'expertise en termes de procédures de passation de marché nécessaires à la mise en œuvre du programme.

La mission d'appui au démarrage permettra de renforcer les capacités de l'unité de gestion du programme (UGP) intégrée au CAPJC, de façon à ce qu'elle puisse s'approprier durablement la formulation et la gestion des passations de marché.

Il n'existe pas d'étude d'impacts des projets d'appui dans le secteur des médias tunisiens. La mission d'appui au démarrage permettra d'appuyer l'UGP dans l'identification d'indicateurs de performance du programme et le pilotage d'un monitoring externe spécifique à travers un tableau de bord.

4.3.3 *Gestion indirecte avec la République tunisienne*

Une partie de la présente action, ayant pour objectifs d'accompagner la modernisation du secteur des médias (OS1), de professionnaliser les acteurs de l'information, de la régulation des médias ainsi que l'éducation aux médias (OS2) et de renforcer l'accès à l'information de proximité et le développement de médias professionnels au niveau régional (OS3), pourra être mise en œuvre par la gestion indirecte avec la République tunisienne conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), i), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, selon les modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'attribution de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante pour toutes les procédures de marchés publics, sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés publics supérieures à 50 000 EUR et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés publics inférieurs ou égaux à 50 000 EUR. La Commission européenne exerce un contrôle ex ante pour toutes les procédures d'attribution de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont appliqués par le pays partenaire pour les frais de fonctionnement ordinaires, les marchés en régie et les marchés dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués dans le tableau ci-dessous.

Travaux	Fournitures	Services	Subventions
< 300 000 EUR	< 300 000 EUR	< 300 000 EUR	≤ 100 000 EUR

La contribution financière couvre, pour un montant de 900.000 EUR les frais de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes dont la prise en charges (i) de l'organisation de séminaires et ateliers, (ii) de frais de voyages, (iii) des expertises indispensables à la réalisation et/ou coordination de certaines activités.

La contribution financière couvre, pour un montant de 7.200.000 EUR les coûts relatifs à la passation de marchés de service pour (iv) l'assistance technique aux institutions et médias publics et (v) passation de marchés de fournitures pour l'achat d'équipement.

Conformément à l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012, la République tunisienne applique les règles de passation de marchés publics établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, à l'instar des règles applicables aux procédures de subvention en vertu de l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, sont fixées dans la convention de financement signée avec la République tunisienne.

La Présidence du Gouvernement sera le pouvoir adjudicateur. Le Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs (CAPJC), institution sous tutelle de la Présidence du Gouvernement, sera le pouvoir adjudicateur délégué et sera responsable de la gestion et l'exécution du projet. Une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera nommée par la Présidence du Gouvernement sur proposition du CAPJC, et sera basée au CAPJC, sous la responsabilité du Directeur du CAPJC.

4.4 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour la passation de marchés et les subventions

L'éligibilité géographique en termes de lieu d'établissement en vue d'une participation aux procédures de passation de marchés publics et de subvention et en termes d'origine des fournitures achetées, telle qu'établie dans l'acte de base, est applicable.

L'ordonnateur compétent peut étendre l'éligibilité géographique, conformément à l'article 9, paragraphe 2(b), du règlement (UE) n° 236/2014 en cas d'urgence ou si les produits et services ne sont pas disponibles sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si les règles d'éligibilité risquent de rendre extrêmement difficile, voire impossible, la réalisation de la présente action.

4.5 Budget indicatif

Module	Montant en EUR	Contribution de tiers
4.3.1. – Appel à propositions en gestion directe relatif aux résultats suivants: OS1- R3(i) et (ii), R4(i); OS2-R9; OS3- R3 et R4. « Renforcement des capacités des interlocuteurs sociaux et de la société civile médiatique tunisienne à moderniser le secteur des médias et Consolidation des médias audiovisuels tunisiens de proximité (privés et associatifs) »	1.100.000	220.000 ¹²
4.3.2. – Passation de marchés en gestion directe, pour AT de démarrage relatif à l'objectif global du projet.	300.000	s.o.
4.3.3. – Gestion indirecte avec la République Tunisienne, dont: - <i>Assistance technique pour les institutions publiques (engagement spécifique)</i> <i>(OS1- R1, R2, R3(iii) et (iv); OS2-R1, R4, R8; OS3-R1</i>	8.100.000 <i>1.300.000</i>	

¹² Il est prévu un cofinancement de 20% de la part des demandeurs dans le cadre de cet appel à propositions.

- Assistance technique pour les médias publics (engagement spécifique) (OS1- R2; OS2-R2, R3,R6, R7; OS3-R2 et R4)	4.900.000	
- Fournitures d'équipements (engagement spécifique) (OS, OS2 et OS3)	1.000.000	
- Fonctionnement UGP (en régie) (OS1-R1 (i) et R4(iii))	900.000	
4.7. – Évaluation et audit	300.000	s.o.
4.8. – Communication et visibilité	100.000	s.o.
Imprévus	100.000	s.o.
Totaux	10.000.000	220.000

4.6 Suivi de l'exécution

Une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera nommée par la Présidence du Gouvernement. Elle sera basée au CAPJC, sous la responsabilité du Directeur du CAPJC. L'UGP se composera notamment d'un directeur national de projet, d'un adjoint responsable de la gestion des formations et des formateurs du CAPJC et du processus de décentralisation du CAPJC au niveau régional.

L'UGP sera responsable de la mise en œuvre et la gestion du projet et la gestion administrative et financière du projet, conformément aux devis-programmes approuvés par les autorités de tutelle du projet ainsi que le suivi des marchés de services et de fournitures (équipements techniques pour les bénéficiaires du secteur public) et leur exécution.

Une équipe d'assistance technique recrutée localement assistera le CAPJC dans l'exécution du projet. Elle sera composée d'experts administratifs et financiers, de monitoring et spécialistes de l'environnement institutionnel et législatif des médias.

Un comité de pilotage, sera mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Le comité de pilotage du projet se réunira deux fois par an.

Le comité de pilotage sera présidé par la Présidence du Gouvernement et sera composé du Ministère des Finances, du Ministère de la Coopération Internationale, du Ministère de l'Education, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Secrétariat d'Etat aux Colléctivités Locales, de la Coalition Civile pour la Défense de la Liberté d'Expression, des médias publics, et de la Délégation de l'Union européenne à Tunis.

Le programme instaurera également un comité technique de suivi du projet, incluant un représentant de la Présidence du Gouvernement et impliquant les partenaires locaux, pour garantir appropriation et pérennisation. Un tableau de bord de suivi, basé sur des indicateurs de performances et impacts sera employé pour évaluer et suivre l'exécution de l'action. Le Comité technique se réunira au moins une fois chaque trimestre, pendant la durée d'exécution du projet.

Les conclusions des réunions du Comité technique seront partagées avec le groupe d'appui aux médias tunisien, afin de garantir la cohérence et synergie avec d'autres actions menées par d'autres PTF.

4.7 Évaluation et audit

Deux évaluations externes seront réalisées par des consultants indépendants: une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale pendant la phase de clôture du projet.

Conformément aux règles de l'UE en matière de passation des marchés, la Commission nomme un auditeur externe reconnu à l'échelle internationale. Par ailleurs, les devis programmes seront audités comme détaillé dans les procédures et les documents en vigueur au moment de leur approbation.

Les contrats d'audit et d'évaluation seront conclus par la Commission pour le compte du bénéficiaire. Un montant de 300.000 EUR est réservé à cet effet.

4.8 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, avant le début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué dans la section 4.5 ci-dessus.

Ces mesures seront mises en œuvre a) par la Commission et/ou b) par le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et les entités désignées. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les conventions de financement, les procédures de marchés, les contrats de subventions et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles nécessaires seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne.

Le budget « communication et visibilité » sera consacré essentiellement à l'élaboration des supports et à communiquer les avancées du programme auprès du grand public. En contrepartie du projet, le CAPJC qui dispose des infrastructures et de l'expertise requise mettra directement en œuvre les activités de communication.